

La lettre du **Sénateur Philippe**
Kaltenbach

LE SÉNAT AU TRAVAIL

ÉDITO

Depuis maintenant deux ans et l'élection d'une majorité de gauche au sein de la Haute Assemblée, de nombreuses mesures ambitieuses portant sur l'Emploi, l'Education, le Logement ou encore la Sécurité ont pu être adoptées. Une autre réforme d'avenir, relative à l'organisation territoriale de notre pays, est actuellement en cours d'examen.

Le Sénat, qui représente les collectivités territoriales, s'y implique fortement. Je me suis particulièrement investi lors de l'élaboration de la loi sur la création de métropoles dans les grandes agglomérations françaises et notamment à Paris. En effet, je demeure convaincu qu'il y a urgence à organiser plus efficacement les pouvoirs locaux au sein de la Capitale et de sa première couronne. Le cœur de la région Île-de-France a besoin d'une organisation plus cohérente et solidaire. Grâce au vote du Sénat, ce sera chose faite à partir du 1^{er} janvier 2016 avec la création de la métropole du « Grand Paris ». ●



PAGE 2 Réforme du régime de l'auto-entrepreneur



PAGE 3 Création d'une métropole à Paris



PAGE 5 Bilan de l'action gouvernementale et parlementaire



PAGE 7 L'avenir de La Défense



Evaluation du régime de l'AUTO-ENTREPRENEUR

En tant que membre de la commission sénatoriale pour le contrôle de l'application des lois, Philippe Kaltenbach a rédigé, avec sa collègue UDI Muguette Dini, un rapport d'évaluation sur le régime de l'auto-entrepreneur.

Le régime de l'auto-entrepreneur a été introduit par la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie (LME). Fort de son succès, le régime compte aujourd'hui 900 000 auto-entrepreneurs administrativement inscrits pour 410 000 auto-entrepreneurs actifs. Si le principe du dispositif ne doit pas être remis en cause, des aménagements et des améliorations sont devenus indispensables. Le rapport d'évaluation de Philippe Kaltenbach et Muguette Dini a été présenté dans le cadre d'une conférence de presse au Sénat le 3 juillet dernier.



UN FUTUR DÉBAT LÉGISLATIF

D'ici quelques mois, le Parlement examinera le projet de loi de Sylvia Pinel relatif à l'Artisanat, au Commerce et aux Très Petites Entreprises déjà présenté en conseil des Ministres le 21 août dernier. Le rapporteur Kaltenbach se félicite qu'un certain nombre de ses préconisations aient été reprises comme l'immatriculation au répertoire des métiers rendue gratuite et systématique. Ce dernier s'est cependant déclaré vigilant à ce que ne soit pas instaurée une limitation dans le temps généralisée à toutes les catégories d'auto-entrepreneurs. En effet, si une limitation dans le temps peut être une solution pour les auto-entrepreneurs exerçant une activité artisanale à titre principal, l'instauration d'une limitation générale de durée d'activité serait contre-productive et dissuasive. Le Sénateur des Hauts-de-Seine a émis également de fortes réserves sur l'introduction de seuils intermédiaires de chiffres d'affaires. Il souhaite en effet qu'on ne déstabilise pas 90% des auto-entrepreneurs au motif que dans 10% des autres cas, un problème de concurrence déloyale serait posé. Philippe Kaltenbach a pointé qu'on « n'écrase pas un moustique avec un marteau ». Lors du futur débat au Sénat, il rappellera cet impératif.

LES 4 AXES DE PRÉCONISATION DU RAPPORTEUR KALTENBACH

- ▶ Adapter et clarifier le régime sur le plan réglementaire et législatif
- ▶ Sécuriser les conditions d'entrée dans le régime et son contrôle
- ▶ Renforcer le suivi statistique de l'activité d'auto-entrepreneur
- ▶ Assurer le développement et l'accompagnement des auto-entrepreneurs vers le droit commun



Philippe Kaltenbach en déplacement à la maison de Justice de Gennevilliers

Indemnisation des victimes d'infractions pénales

En tant que membre de la commission des lois, Philippe Kaltenbach s'est vu confier une mission d'information sur l'indemnisation des victimes d'infractions pénales.

Le 30 octobre, le Sénateur a présenté devant les commissaires aux lois du Sénat ses conclusions afin d'améliorer l'indemnisation des victimes d'infractions pénales. Dans le cadre de son travail, le parlementaire socialiste a auditionné des magistrats, des fonctionnaires et de nombreux responsables associatifs. 3 déplacements ont en outre été organisés auprès des institutions judiciaires à Lyon, Angers et Gennevilliers. Ses préconisations, sur lesquelles nous reviendrons dans la prochaine lettre du Sénateur, visent à simplifier les dispositifs existants et les démarches pour les victimes, à mieux les informer et mettre un terme aux inégalités d'indemnisation.

DOSSIER MÉTROPOLE

LA CRÉATION D'UNE MÉTROPOLE À PARIS



Le Gouvernement a entrepris une grande réforme de l'organisation décentralisée de la France qui se fera en trois temps. Le premier, qui a débuté devant le Sénat le 30 mai, porte notamment sur la création de métropoles avec des statuts spécifiques pour Paris, Lyon et Marseille.

Un premier projet de métropole de Paris, qui s'inscrivait dans le périmètre de l'unité urbaine de Paris au sens de l'INSEE sous la forme d'un syndicat mixte regroupant les différentes intercommunalités, n'a pas été adopté par la Haute Assemblée en première lecture. Le Gouvernement et les députés socialistes ont donc profondément repris le texte afin de lui donner une plus grande ambition au

sein d'un périmètre plus restreint. Le projet de métropole du Grand Paris a pour objectif de révolutionner les rapports de solidarité entre Paris et sa proche banlieue. La petite couronne parisienne est en effet une terre de contrastes importants. Ce sont ces déséquilibres que le gouvernement et les parlementaires socialistes entendent atténuer avec une nouvelle gouvernance à l'échelle de la métropole.

LE SÉNAT ADOPTE LE TEXTE EN SECONDE LECTURE

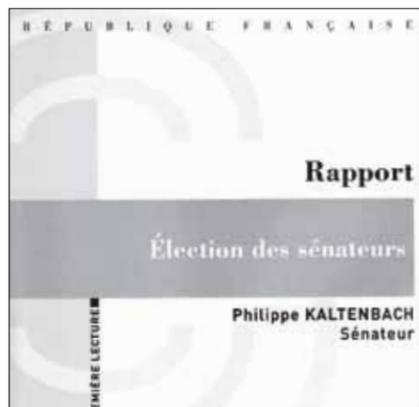
Après un échec en première lecture, une majorité s'est dégagée au Sénat en faveur de l'adoption du projet de loi en seconde lecture. Ce vote a été rendu possible grâce au soutien de plusieurs sénateurs de droite et du centre, favorables au nouveau projet de métropole. Parmi les multiples amendements présentés par Philippe Kaltenbach, on notera notamment l'adoption de celui qui prévoit d'abaisser le seuil de constitution des futurs territoires de 300 000 habitants à 200 000 habitants et ce, afin de garantir une plus grande proximité.



UN PROJET AMBITIEUX

Conscients de l'ampleur des déséquilibres qui affectent Paris et sa petite couronne et de la criante insuffisance de l'offre de logements, le Gouvernement et les parlementaires PS ont voulu donner au projet de loi une plus grande ambition :

- Le 1^{er} janvier 2016, une métropole regroupant Paris et l'ensemble des communes du 92, du 93 et du 94 sera créée.
- La fusion des établissements publics de coopération intercommunale permettra de ne pas créer d'échelon supplémentaire, la métropole se substituant aux intercommunalités existantes.
- Les compétences principales seront le logement, l'urgence sociale et la qualité de l'air.
- Les Maires seront les premiers acteurs de la métropole.
- La constitution de territoires permettra de garantir la proximité dans le déploiement des actions de la métropole.



PROJET DE LOI RELATIF À L'ÉLECTION des sénateurs

Renforcer la parité et la diversité politique

La Haute Assemblée ne compte aujourd'hui toujours que 76 élues sur un total de 348 sénateurs. Cette situation découle largement du recours au scrutin majoritaire dans 71 des 101 départements français ainsi que dans l'ensemble des collectivités d'outre-mer. En abaissant le seuil d'élection des sénateurs à la proportionnelle aux départements élisant 3 sénateurs contre quatre précédemment, le projet de loi permet de renforcer la parité et la diversité politique.

Une représentation plus juste des habitants des grandes villes

Dans les communes de plus de 30 000 habitants, les sénateurs sont élus par les conseillers municipaux mais aussi par des délégués supplémentaires qui sont désignés à raison de 1 délégué par tranche de 1 000 habitants. Afin d'opérer un rééquilibrage en faveur des grandes villes au sein du corps électoral des sénateurs, le projet de loi abaisse de 1 000 à 800 habitants le seuil déclenchant la désignation d'un délégué supplémentaire. En effet, avant le vote de la loi, les communes de moins de 10 000 habitants faisaient l'objet d'une trop forte surreprésentation. ●

Philippe Kaltenbach a été désigné par la commission des lois rapporteur du projet de loi relatif à l'élection des sénateurs, adopté par la Haute Assemblée le 18 juin par 175 voix contre 170. Ce texte présente un double intérêt.



PROJET DE LOI RELATIF AUX ÉLECTIONS locales

L'élection des conseillers généraux

Ceux-ci seront désormais appelés conseillers départementaux et siègeront au sein des conseils départementaux. Grâce à l'introduction du scrutin binominal majoritaire, nous élirons désormais en même temps dans chaque canton deux conseillers, une femme et un homme. Ce mode de scrutin inédit permettra de faire élire dans tous les départements dès le prochain renouvellement des assemblées où la parité sera aussitôt satisfaite. Actuellement, on ne compte que 13% de femmes présentes. L'instauration du scrutin binominal majoritaire va en outre nécessiter un redécoupage qui permettra de rééquilibrer les cantons, dont les 3/5 ont les mêmes contours depuis 2 siècles, et de renforcer ainsi l'égalité devant le suffrage en offrant une représentation plus juste de chaque citoyen.

L'élection des conseillers municipaux

Le scrutin de liste sera désormais pratiqué dans toutes les villes de plus de 1 000 habitants contre 3 500 auparavant. Cette disposition vise à permettre la parité et la représentation de l'opposition.

L'élection des conseillers communautaires

Les conseillers communautaires seront désormais élus au suffrage universel en même temps que les conseillers municipaux par un système de fléchage.

Le calendrier électoral

Pas moins de 9 tours de scrutin se profilaient en 2014, les élections départementales et régionales ont donc été repoussées en 2015. ●

Le groupe socialiste avait choisi le Sénateur des Hauts-de-Seine comme chef de file lors de l'examen du projet de loi relatif aux scrutins locaux. A l'instar du projet relatif à l'élection des sénateurs, ce texte vise à renforcer la parité au sein des exécutifs locaux tout en assurant une meilleure égalité des citoyens devant le suffrage. Ce texte porte sur 4 réformes distinctes.

LE BILAN DE LA session ordinaire ET extraordinaire 2012-2013

Durant la session qui s'est achevée le 27 juillet dernier, le Gouvernement et sa majorité parlementaire ont défendu leurs priorités visant tout à la fois à mener de profondes réformes structurelles et à apporter des réponses ponctuelles aux difficultés des Français.



Philippe Kaltenbach et le Premier Ministre, Jean-Marc Ayrault

Les lois votées

- ▶ **Lutter contre le chômage** avec le vote des emplois d'avenir et des contrats de génération.
- ▶ **Se mobiliser pour la jeunesse et l'école** avec la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.
- ▶ **Répondre à la crise du logement** avec la loi relative à la mobilisation du foncier public et l'habilitation à procéder par ordonnances pour accélérer les projets de construction.
- ▶ **Rétablir les finances publiques et avancer vers une fiscalité plus juste** avec la loi de finances initiale et la loi de financement de la sécurité sociale.
- ▶ **Moderniser le marché du travail** et les relations sociales avec la loi de sécurisation de l'emploi.

- ▶ **Soutenir le pouvoir d'achat** avec le déblocage exceptionnel de la participation.
- ▶ **Soutenir la compétitivité des entreprises** avec le vote du Crédit d'impôt compétitivité-emploi et le lancement de la Banque Publique d'Investissement.
- ▶ **Cœuvrer pour l'égalité des droits** avec l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples de personnes de même sexe.
- ▶ **Garantir le pluralisme et la parité** avec la réforme des modes de scrutin des élections municipales et départementales et de la représentation des Français établis hors de France.

Mais aussi : l'adoption de la loi de séparation et de régulation des activités bancaires, de celle portant sur l'enseignement supérieur et à la recherche, de celle relative à la transparence de la vie publique ainsi que de celles relatives à la lutte contre la fraude fiscale.

LES PRINCIPAUX TEXTES EN COURS D'EXAMEN

- ▶ La réforme du Conseil supérieur de la magistrature, visant à renforcer l'indépendance de la Justice.
- ▶ Le projet de loi relatif à la modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles.
- ▶ Le projet de loi visant l'interdiction du cumul des mandats entre des fonctions exécutives locales et le mandat de député, de sénateur ou de député européen.
- ▶ Le projet de loi relatif à l'indépendance de l'audiovisuel public.
- ▶ Le projet de loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouvé (ALUR).



L'ACTION DU SÉNATEUR DANS LES Hauts-DE-Seine

RETOUR EN IMAGES

A la rencontre des acteurs de l'emploi dans le 92

► Le 19 juin dernier, le Sénateur est allé à la rencontre de celles et ceux qui font l'emploi dans notre département :



Visite de l'agence Pôle Emploi de Clichy



Visite de l'association « Espaces » à Meudon



Visite de la société « Instantanée » : entreprise innovante dans la fabrication de signalétique à Bagneux

► Durant son déplacement, le Sénateur a aussi rencontré le Président de la CGPME 92 et les responsables de la CFDT 92. Il a également visité le siège de la mission locale Archimède puis l'école de la deuxième chance de Bagneux. Cette journée sur le thème de l'emploi s'est conclue par une réunion débat.

19 mars 1962

► Grâce au récent vote par le Sénat d'une proposition de loi socialiste, conformément aux attentes des anciens combattants, le 19 mars est désormais la date officielle de recueillement pour les victimes des combats en Algérie et en Afrique du Nord. Philippe Kaltenbach a présidé les cérémonies clamartaises.



Inauguration du centre technique du Tramway T6

► Le 14 octobre dernier, le Sénateur-Maire de Clamart a pris part avec Jean-Paul Huchon, les élus du sud du département et le Président de la RATP à l'inauguration du centre technique du tramway T6 qui reliera Châtillon à Viroflay.



Rythmes scolaires

► Le 24 septembre, Georges Pau-Langevin, la Ministre déléguée à la Réussite éducative, est venue dialoguer avec les élus sur la réforme des rythmes scolaires à la préfecture de Nanterre.



Le logement en question à Clichy



► Le 20 juin dernier, le Sénateur a réuni élus locaux et professionnels du secteur afin qu'ils échangent sur les freins existants à la construction de logements en Île-de-France.

L'AVENIR DE LA DÉFENSE DANS LA future métropole

Le quartier d'affaires de la Défense connaît aujourd'hui d'importantes difficultés. Celles-ci sont directement liées à son modèle de développement et à son mode de gouvernance. En première lecture du projet de loi sur les Métropoles, Philippe Kaltenbach avait donc déposé un amendement demandant la dissolution de l'EPADESA, l'établissement public en charge de l'aménagement du site depuis un demi-siècle. Il l'avait ensuite retiré à la demande du Gouvernement qui s'enga-

geait à prendre de nouvelles orientations pour le développement du quartier. A l'Assemblée Nationale, toujours en première lecture, un amendement similaire avait ensuite été adopté. Celui-ci prévoyait toujours la dissolution de l'EPADESA au profit d'un nouvel établissement public d'intérêt métropolitain. Cette disposition avait finalement été supprimée en commission en seconde lecture au Sénat par les rapporteurs à la demande du Gouvernement. Soucieux de s'assurer que la gouvernance

de la Défense soit étroitement liée à celle de la future métropole, le Sénateur des Hauts-de-Seine a donc proposé au Sénat en seconde lecture l'entrée au sein du Conseil d'Administration de l'EPADESA de représentants de la métropole à parité avec ceux de l'Etat. Son amendement a finalement été adopté, après rectification. Il permettra que la question de la gouvernance de l'EPADESA soit traitée par la future mission de préfiguration de la métropole de Paris. ●

QUESTIONS ORALES DU SÉNATEUR AU GOUVERNEMENT

Hôpital Public : Sauvegarde de l'hôpital Beaujon

► Le Sénateur des Hauts-de-Seine a interrogé le Gouvernement, sur l'avenir de l'hôpital AP-HP Beaujon de Clichy-la-Garenne. La Ministre de la Santé lui a assuré que l'établissement n'était pas menacé de fermeture. Clichy-la-Garenne et les communes environnantes vont continuer de connaître un développement important. Celui-ci ne saurait s'envisager sans la présence d'une structure hospitalière de premier plan qui dispense à la fois des soins de proximité de haut niveau et une médecine de pointe. Tout comme ses services d'urgences, la maternité de l'hôpital joue en outre un rôle de proximité essentiel au sein d'un territoire où la saturation du réseau routier aux heures de pointe rend les déplacements difficiles.

Résidence universitaire d'Antony : Défendre le site

► Philippe Kaltenbach a, le 23 mars dernier, interpellé la Ministre de l'Enseignement Supérieur sur l'avenir de la résidence universitaire d'Antony dont le transfert à la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre avait été annulé par le tribunal administratif. Cette décision remettait ainsi en cause le projet de démantèlement de la résidence Jean Zay porté par les élus majoritaires de la CAHB et soutenu par le Président du Conseil Général. Contraint juridiquement, le Gouvernement a depuis été dans l'obligation de transférer de nouveau la résidence à la communauté d'agglomération et les destructions de logements étudiants ont repris. Afin de continuer à défendre le site, le Sénateur des Hauts-de-Seine entreprend, par voie d'amendement, de rattacher la résidence à la future métropole qui verra le jour en 2016 et qui aura pour compétence principale le Logement.

TRANSPORTS

Grand Paris Express : Le projet sur les rails

► Le 7 mars dernier, le Premier Ministre a présenté sa vision du « Nouveau Grand Paris » au cœur duquel le projet de réseau de transport du « Grand Paris Express » gardera toute l'ambition que voulaient pour lui les élus d'Île-de-France. Jean-Marc Ayrault a annoncé que le projet serait bien achevé en 2030. C'était le souhait des sénateurs socialistes franciliens. Les conditions actuelles de transport de nombreux usagers l'imposent en effet. Le réseau existant, et notamment les lignes de RER, va aussi être modernisé comme Philippe Kaltenbach et ses collègues l'avaient également demandé. Jamais autant de moyens n'auront été mobilisés pour les transports en Île-de-France.



Philippe Kaltenbach avec Cécile Dujlot, Alexis Bachelay, Jean-Paul Huchon et le Président du directoire de la SGP pour la présentation des gares de la ligne 15 le 30 septembre dernier.

GRUPE D'AMITIÉ FRANCE ARMÉNIE

► Œuvrer au dialogue au Karabagh

Le Président du groupe d'amitié a invité au Sénat, avec le Président UMP du groupe France-Azerbaïdjan, leurs homologues des Parlements arménien et azéri. La rencontre de ces délégations parlementaires a pour objectif de favoriser le dialogue au Karabagh. La France travaille par ailleurs depuis plusieurs années à la résolution de ce conflit dans le cadre du « groupe de Minsk ».



Le Président du groupe d'amitié a accueilli une nouvelle fois avec Jean-Pierre Bel le 1^{er} octobre au Sénat le Président de la République d'Arménie

EN BREF

► Philippe Kaltenbach a été désigné rapporteur par la commission des Lois de la proposition de loi visant à instaurer un recours collectif en matière de discrimination.

► Les 8 et 9 octobre dernier, le Sénateur des Hauts-de-Seine faisait partie de la délégation parlementaire française présente à Genève lors de la réunion de la 129^{ème} Assemblée de l'Union Interparlementaire où 160 pays étaient représentés.

► Philippe Kaltenbach, par le biais d'une question écrite, a interpellé la Ministre du logement sur le système des surloyers dans le parc social, fortement augmenté par le précédent gouvernement, et qui peut causer d'importantes difficultés aux locataires, notamment dans les zones où les loyers dans le parc privé sont les plus chers.

RÉSERVE PARLEMENTAIRE



Depuis son élection au Sénat en 2011, Philippe Kaltenbach a choisi de rendre public les subventions allouées dans le cadre de sa réserve parlementaire. Toujours d'un montant de 105 000 euros, sa réserve parlementaire a été dédiée en 2013 au soutien de deux projets d'investissement, la réalisation de la future piscine de Clamart et l'aménagement d'un nouvel espace public à Asnières-sur-Seine, ainsi qu'à un soutien à la Fondation de Danielle Mitterrand dans son combat en faveur de l'accès à l'eau pour tous.

CONTACT

Le Sénateur à votre écoute

Afin d'apporter son concours au travail des élus sur le terrain ou de soutenir une initiative citoyenne, il peut :

- Déposer une proposition de loi ou un amendement sur un texte législatif.
- Adresser une question écrite (publiée au JO) à un membre du Gouvernement.
- Poser une question orale à un membre du Gouvernement.

Il a aussi l'opportunité de :

- Parrainer des visites du Sénat.
- Vous procurer une invitation pour assister à une séance publique.



Pour toutes vos démarches, ses collaborateurs sont à votre disposition :

- Pierre Mareau est en charge du travail parlementaire
- Alicia Botti est en charge des relations avec les élus

Pour les joindre : 01 42 34 27 84 ou philippe.kaltenbach.senat@gmail.com



► Dans le cadre des visites qu'il peut parrainer au Sénat, le parlementaire socialiste a eu le plaisir de recevoir les membres de l'association Solidarité et Loisirs de Clamart.